

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XIV

Québec, 14 juin 1902

No 43

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 685. — Les Quarante-Heures de la semaine, 685. — Le couronnement du Roi, 686. — Chronique diocésaine, 687. — Patronage de jeunes filles, 689. — Mairaine pour la première fois, 690. — Glane philologique, 692. — Dangers de l'hypnotisme, 696. — Feu Mgr C. Tanguay, 697. — La carrière de Mgr Grandin, 697. — Bibliographie, 699.

Calendrier

15	DIM.	*vr	IV apr. Pent. <i>Kyr.</i> des dim. † Vép. du suiv., mém. du dim.
16	Lundi	b	S. Jean François Régis, con.
17	Mardi	†vr	De la Férie.
18	Mercre.	†r	SS. Marc et Marcellin, mart.
19	Jendi	b	Ste Julienne de Falconiéri, vge.
20	Vend.	†r	S. Silvere, pape et mart.
21	Samd.	b	S. Louis de Gonzague, conf.

Les Quarante-Heures de la semaine

15 juin, Saint-Jean-Baptiste. — 16, Saint-Urbald. — 17, Saint-Anselme. — 18, Pointe-aux-Trembles. — 19, Saint-Georges. — 20, Saint-Damase.

Le couronnement du Roi

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque désirant porter à la connaissance du clergé et des fidèles de ce diocèse un décret récent de la Sacrée Congrégation de la Propagande, relativement à la forme des offices religieux qui doivent être célébrés, dans les Indes, à l'occasion du couronnement de Sa Majesté le Roi d'Angleterre, nous donnons ici la traduction française de ce décret :

« Il faut donner avis à tous les évêques des Indes, et à chacun en particulier, qu'ils ne doivent aucunement permettre aux fidèles qui leur sont soumis de se trouver dans les églises des non-catholiques, pendant que l'on y célébrera des cérémonies religieuses à l'occasion du dit couronnement du Roi d'Angleterre. Par contre, ces illustres évêques recevront la recommandation de faire célébrer, dans leurs propres cathédrales et aussi, suivant qu'il leur paraîtra bon, en toutes autres églises à désigner d'après les circonstances de lieux, quelque cérémonie religieuse où l'on chantera le *Te Deum*, mais d'où la célébration de la messe solennelle sera rigoureusement exclue. — En communiquant ce règlement à Votre Grandeur, je ne doute pas qu'il sera exécuté exactement, avec toute la déférence convenable, par les fidèles de ce diocèse. Mais ces fidèles ne devront pas être surpris de voir qu'on permet aux catholiques, à Londres, de se trouver dans un temple hérétique pour la solennité dont il est ici question ; car la présence personnelle du Roi, en ce lieu, éloigne de cet acte d'honneur civil toute apparence de la communication *in divinis*. »

En présence de cette réglementation émanée de la Sacrée Congrégation de la Propagande pour l'une des grandes colonies de l'Empire britannique, S. G. Mgr l'Archevêque a adopté les dispositions suivantes, pour ce diocèse :

1° Le jeudi 26 juin, jour du couronnement de Sa Majesté le Roi, à 10 1/2 hrs de l'avant-midi, dans la Basilique et les autres églises paroissiales de Québec, on chantera le *Te Deum*, en le faisant précéder et suivre de quelques autres chants et prières convenables à la circonstance, pour appeler les bénédictions du Ciel sur le règne de Sa Majesté.

2° Dans les autres églises et chapelles du diocèse, où se fait l'office public, on chantera ou l'on récitera, à la même

intention, le
29 juin.

3° En outre, par N. S. tannique, les
tion de l'absi
de l'abstinen

Mais, pour
catholiques
prières en co
du diocèse à
Ave et cinq

Dieu sur le r
N. B. — Nou
de vouloir bien r

M. l'Abbé I
de Québec, a
annuelles aux
part indépend
Parmi ces ma
consacré une
rables de la vi

Partout, à
même zèle et
cation et de
constaté la mé
d'études par u
saine et rati
partout, une
n'oserait se pl

intention, le *Te Deum*, après la messe principale, le dimanche 29 juin.

3° En outre, en vertu d'une dispense gracieusement accordée par N. S.-P. le Pape à tous les catholiques de l'Empire britannique, les fidèles de ce diocèse seront exemptés de l'obligation de l'abstinence le vendredi 27 juin, et de celle du jeûne et de l'abstinence le samedi 28 juin.

Mais, pour se conformer au désir du Saint-Père que tous les catholiques qui profiteront de cette dispense récitent certaines prières en compensation, Monseigneur exhorte tous les fidèles du diocèse à réciter, chacun de ces deux jours, cinq *Pater*, cinq *Ave* et cinq *Gloria Patri*, pour implorer les bénédictions de Dieu sur le règne de LL. MM. le Roi et la Reine.

N. B. — Nous prions MM. les directeurs des journaux publiés dans le diocèse, de vouloir bien reproduire le présent article, pour l'avantage de leurs lecteurs.

Chronique diocésaine

QUÉBEC

M. l'Abbé Lindsay, inspecteur ecclésiastique pour le diocèse de Québec, a terminé la semaine dernière la série de ses visites annuelles aux quelque soixante couvents et académies, la plupart indépendants, compris dans les limites de sa juridiction. Parmi ces maisons il n'y en a guère une seule à laquelle il n'ait consacré une journée entière. Aux institutions plus considérables de la ville et de la banlieue il a fait des visites multiples.

Partout, à la campagne comme à la ville, il a constaté le même zèle et le même dévouement à la cause sacrée de l'éducation et de l'instruction populaire. Partout également il a constaté la même tendance à fortifier et améliorer le cours d'études par une application intelligente des méthodes d'une saine et rationnelle pédagogie. Il a trouvé aussi, à peu près partout, une installation dont l'hygiène la plus méticuleuse n'oserait se plaindre. — L'ameublement et l'outillage scolaire a

marché de pair avec le progrès des études, la plupart des maisons ayant fait de nouveaux sacrifices pour fournir leurs classes, au moins les plus avancées, d'excellentes cartes géographiques. Ceci ne veut pas dire qu'il ne reste rien à perfectionner dans nos maisons d'éducation. Mais, à en juger par ce qui y a déjà été accompli, il est permis de conclure que tout le progrès désirable sera réalisé en temps opportun.

— Il va sans dire que les vaillantes élèves de nos couvents ont su correspondre au zèle de leurs maîtresses. Partout règne l'ardeur du travail, une louable émulation aiguillonnée par le désir bien légitime d'un succès qui doit assurer aux aspirantes l'entrée officielle dans la noble carrière de l'enseignement. — Trop heureuses seraient-elles si, pour le brevet convoité, leurs examens et concours réguliers entraient, au moins partiellement, en ligne de compte.

Comme moyen d'émulation, et pour stimuler à la culture de la langue maternelle au point de vue grammatical et littéraire, l'inspecteur ecclésiastique a institué un concours de composition entre tous les couvents de chaque institut respectivement. Ce concours se fait dans des conditions qui assurent la parfaite authenticité du travail des élèves.

Les amis de l'éducation désireront, sans doute, connaître le résultat du second concours littéraire annuel, dont la correction vient d'être terminée.

Congrégation de Notre-Dame; concours entre les couvents de Saint-Roch et de Bellevue. Prix: couvent de Saint-Roch, Québec.

Concours entre les autres académies du même institut:

1er Prix: Couvent de la Rivière-Ouelle.

2e Prix: „ Sainte-Croix.

Congrégation de Jésus et Marie (1):

Prix: Couvent de Saint-Michel.

Institut des Sœurs de la Charité:

1er Prix: Couvent de St-Vital de Lambton.

2e Prix: „ St-Alexandre, Kam.

(1) Les couvents de Sillery et de Saint-Joseph de Lévis ont concouru chacun séparément.

1er Prix :

2e Prix :

Les élèves
ayant, chaqu
le prix si gén
ne sont pas i

Cette œuv
d'apprendre
dernier au co
Marie, et bér
la communau

L'œuvre ec
les œuvres dt
rappelle, — le
d'hui si admin
de Paul et si

Nous avon
ciscaines, le p
dra de grand
pour conduire
qu'elles font à
nous est un si
peu de temps

La sympati
monde admet
milles ouvriè
de notre popu
Saluons av
velle et souha

Institut du Bon Pasteur :

1er Prix : Couvent de St-Georges, Beauce
 2e Prix : „ St-Pierre, Montmagny.

Les élèves de la classe de Littérature chez les Ursulines, ayant, chaque année, à faire un double concours littéraire pour le prix si généreusement fondé par feu le Comte L. G. Baillargé, ne sont pas mentionnées dans cette liste.

 Patronage de jeunes filles

Cette œuvre manquait à Québec. Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle va se faire. Elle a été inaugurée dimanche dernier au couvent des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, et bénite par M. l'abbé Louis-H. Pâquet, aumônier de la communauté, au nom de l'autorité diocésaine.

L'œuvre commence modestement, comme débutent toutes les œuvres du bon Dieu, comme a débuté autrefois, — on se le rappelle, — le patronage des garçons et des jeunes gens, aujourd'hui si admirablement conduit par les Frères de Saint Vincent de Paul et si florissant.

Nous avons confiance que, sous la direction des Sœurs Franciscaines, le patronage des jeunes filles se développera et rendra de grands services. Ces Sœurs ont l'expérience nécessaire pour conduire à bonne fin une entreprise de ce genre. Ce qu'elles font à Paris, à Bruxelles à Florence, à Rome et ailleurs nous est un sûr garant de ce qu'elles sauront faire ici, avec un peu de temps et la sympathie du public.

La sympathie ! elle leur est acquise à l'avance, car tout le monde admet le bien qu'elles feront aux jeunes filles de nos familles ouvrières en particulier, et par conséquent à la masse de notre population.

Saluons avec reconnaissance les débuts de cette œuvre nouvelle et souhaitons-lui succès et longue vie.

Marraine pour la première fois

Ma bonne amie,

Je vois d'ici ta joyeuse surprise en lisant les lignes qui suivent et qui vont t'annoncer une fort importante nouvelle.

Je suis marraine, ma chère, marraine depuis deux jours, et du plus charmant bébé qui se puisse voir.

Te figures-tu ma joie en apprenant sa naissance ? et mon enthousiasme en entendant mon frère Maurice me demander d'être la marraine de son premier enfant ? Je n'en pouvais croire mes yeux, ni mes oreilles ; pourtant je n'ai pas besoin de te dire si tous quatre étaient grands ouverts !

J'allais donc avoir cet honneur que j'ambitionnais, tout bas, depuis si longtemps ! Je riaais, je chantais, j'étais folle de bonheur !

Mais, voyons, je m'attarde à te redire ma joie et ne te conte rien à propos du baptême.

Pardonne-moi mon acte d'égoïsme, je vais tâcher de le réparer.

Il était trois heures de l'après-midi, quand nous partîmes pour l'église. Bébé souriait dans ses dentelles. Il fut sage comme un petit ange tout le temps de la cérémonie. Pour l'en remercier ce fut à qui l'embrasserait le plus en arrivant à la maison. Comme marraine, je réclamais la plus grosse part et l'on avait la bonté de me la laisser toujours prendre.

Voilà encore une petite digression, je te présente une seconde fois mes excuses et je continue.

Donc nous partîmes pour l'église à trois heures. « La cérémonie faite » nous en revenions à trois heures et demie, au son d'une joyeuse volée de cloches. La joie, elle était dans tous nos cœurs ce jour-là ; elle rayonnait sur tous nos fronts. Dans mon excitation je saluais tout le monde que nous rencontrions, connus ou inconnus : ce qui me valait quelquefois des regards étonnés et des airs narquois. Mais j'étais d'une superbe

indifférence
et ses attril
Cependant
l'esprit. (C'
sérieuses ré
Pendant
la vertu de
des biens
actions de
si je n'avai
mon Credo.
A la mai
ceau de bêt
vais me las
sourire, ca
Hier soir
quillement
s'appelait l
riants proje
pieux ; moi
homme acc
Dans mo
tes les gloi
Mais, cor
au bon Die
beaucoup. »
conter notr
C'était hi
jours, c'est
de sourire
souveraine
Ma bonn
celui d'être
Toutefoi
œurs ; elle e
réfléchi.
Cependant
qui m'ent
d'hui. Car

indifférence. Rien ne me touchait, hors mon filleul, mon titre et ses attributs.

Cependant mon exubérante gaieté ne m'était pas tout-à-fait l'esprit. (C'était heureux, n'est-ce pas, Denise ?) Aussi que de sérieuses réflexions j'ai faites pendant cette mémorable journée !

Pendant le baptême, je songeais que mon petit filleul, par la vertu de l'eau régénératrice, devenait enfant du ciel, héritier des biens éternels. De mon cœur s'élevaient alors de telles actions de grâces que j'aurais, je crois, entonné le *Te Deum* si je n'avais eu un charitable voisin pour m'avertir de réciter mon *Credo*.

A la maison, il me semblait voir les anges entourer le berceau de bébé, et le couvrir de leurs blanches ailes. Je ne pouvais me lasser de contempler son front si pur et son ravissant sourire, car il sourit, tu sais, et gentiment, encore !

Hier soir, en marraine pénétrée de ses devoirs, j'étais tranquillement assise auprès du berceau d'Henri, (t'ai-je dit qu'il s'appelait Henri, ? et nous causions, sa mère et moi. Oh ! les riants projets que nous avons formés. Elle, le voulait bon et pieux ; moi, noble et beau. A nous deux nous en formions un homme accompli.

Dans mon enthousiasme je le voyais déjà à l'apogée de toutes les gloires et de toutes les grandeurs.

Mais, comme Maurice entrait, sa femme me dit : « Demande au bon Dieu que mon fils ressemble à son père et ce sera beaucoup. » Je fis signe que oui, et courus à mon frère lui raconter notre intéressante causerie.

C'était hier ! mais en réalité, c'est aujourd'hui, car tous les jours, c'est un enchantement nouveau pour moi, de vivre et de sourire pour cette mignonne créature, qui déjà règne en souveraine sur tous nos cœurs.

Ma bonne Denise, je ne puis te faire un meilleur souhait que celui d'être marraine un jour.

Toutefois cette honorable charge ne compte pas que des douceurs ; elle entraîne aussi des responsabilités. J'y ai sérieusement réfléchi.

Cependant, je ne veux pas assombrir les jours dorés de ceux qui m'entourent, je ne veux pas rappeler ces choses aujourd'hui. Car pour qu'il me faille user de mon titre de marraine,

il faudrait que la mère d'Henri fût morte. Oh ! ne pensons pas à cela maintenant ! Dieu ne le demande pas.

Donc, ma bonne Denise, pardonne la longueur de ma lettre. J'espère qu'elle t'intéressera. Sinon, ne te rends pas au bout, et jette-la au panier.

Peut-être serait-ce sa place ?

Prie pour moi, ma pieuse amie, et surtout pour mon filleul bien-aimé.

Je t'en souhaite bien vite un, aussi gentil et aussi charmant, et je me sauve. A bientôt.

MARIE-THÉRÉSA. (*Prix Baillairegé, 1902.*)

Glane philologique

J'entreprends l'étude simultanée de deux termes très usités, mais très sommairement condamnés par les émondeurs de la langue française au Canada. Si je les étudie ensemble, ce n'est pas que je leur trouve une parfaite ressemblance mutuelle. Je les trouve, au contraire, très dissemblables sous plus d'un rapport. En effet, si, d'une part, leur désinence est exactement la même, de l'autre part, le radical particulier à chacun d'eux est tout à fait différent du radical qui est particulier à l'autre, ce qui en fait bien deux mots signifiant chacun un objet différent. En outre, l'un nous est interdit sous l'odieuse inculpation d'anglicisme, et l'autre comme barbarisme pur et simple.

On nous affirme que le terme *cloque* n'a jamais existé en français, et que c'est l'anglais *cloak* que les Canadiens emploient sans y penser pour désigner le vêtement de dessus dont ils s'enveloppent dans les jours froids ou mauvais. Quant au mot *poque*, on nous apprend qu'il y a eu autrefois un jeu de cartes qui portait ce nom. Mais on ajoute que le jeu de cartes n'existe plus, et que, par conséquent, son nom a lui-même cessé d'exister. En suprême conclusion, on décrète que *poque* n'est plus un mot français.

Il y a assurément peu de Canadiens qui aient jamais pensé à l'ancien jeu de *poque* qui n'existe plus, quand ils en prononcent le nom : quand les Canadiens disent *poque*, ils ont, comme

les Français, effet de par s le prétendu : bien avant le langue franç le mot encor large et long Il est assez bas-latin, con langue franç pas encore os à la même ép latins, celtiq Islande. Ains *clocca* ; l'anci allemand ou (angl. sax. m l'islandais, *cl* breton, *cloc'h* ment le même *cloque* et l'an sous les yeux

Litré a di d'origine ince allé des langr niques, ou s'il s'applique à 2 ces dialectes forme dans l mand et le ba Du reste, le s toujours un t juste de quel jusqu'à nous : été dans la la

Il est évidé les anciennes Or, qu'un mo il est invari

les Français, l'intention de désigner ce que le mot signifie en effet de par son étymologie, *un trou*. Et quand ils prononcent le prétendu anglicisme *cloque*, ils disent un mot qui est né bien avant la langue anglaise, puisqu'il a toujours été dans la langue française, et qu'il y a toujours été avec le sens qu'avait le mot encore plus ancien dont il a évolué, *clocca*, *vêtement large et long de forme particulière*.

Il est assez probable que ces deux mots nous sont venus du bas-latin, comme presque toute la masse de ce qui compose la langue française actuelle. Cependant, les étymologistes n'ont pas encore osé trancher la question, les trouvant l'un et l'autre, à la même époque et de très bonne heure, dans des textes bas-latins, celtiques et germaniques, jusqu'en Scandinavie et en Islande. Ainsi, quant à ce qui regarde *cloque*, le bas-latin avait *clocca*; l'ancien haut-allemand, également *clocca*; l'ancien bas-allemand ou néerlandais, *glocke*; l'ancien anglo-saxon, *clucge* (angl. sax. moderne, ou anglais, *cloak*); l'ancien scandinave et l'islandais, *clucka*; le gallois, *cloch*; l'irlandais, *clog*, et le bas-breton, *cloc'h*. Et dans tous ces idiomes, le sens est invariablement le même, un vêtement ample, comme dans le français *cloque* et l'anglo-saxon moderne *cloak*. J'ai dans le moment sous les yeux un auteur qui le rend par *chape*.

Littre a dit à propos de *cloque* (ou *cloche*): « Ce mot est d'origine incertaine; car on ne sait pas précisément s'il est allé des langues romanes dans les langues celtiques et germaniques, ou s'il a suivi le chemin inverse. » La même remarque s'applique à *poque*: son mot générateur est aussi dans tous ces dialectes anciens. S'il y a quelques légères variantes de forme dans le celtique et le germanique, l'ancien haut-allemand et le bas-latin sont encore absolument les mêmes, *pocca*. Du reste, le sens du terme dans tous ces vieux langages est toujours *un trou*. Peu importe, d'un autre côté, de savoir au juste de quel dialecte ancien *cloque* et *poque* sont descendus jusqu'à nous: ce qui importe, c'est de voir qu'ils ont toujours été dans la langue avec leur sens primordial respectif.

Il est évident, dans tous les cas, qu'ils nous sont arrivés par les anciennes formes *clocca* et *pocca*, bas-latines ou germaniques. Or, qu'un mot ait pour origine le bas-latin ou le germanique, il est invariablement arrivé au français en suivant les mêmes

lois phonétiques qui y ont conduit les autres mots de même forme originelle. Ainsi, l'*a* final et l'*a* médial que les linguistes appellent *atone libre* immédiatement précédé du *c* explosif comme dans *clocca*, *pocca* et *caballus*, sont, sans exception, devenus *e* muet dans le français. De plus, le *c* explosif qui précédait ces *a* dans la langue originelle, est dans tous les cas devenu la chuintante *ch*, sauf dans le picard et le provençal. Le chuintement est inconnu dans ces deux dialectes français, et l'explosive *y* a survécu sans doute sous la sauvegarde d'une autre influence. Si, d'ailleurs, le Canada n'a rien reçu du provençal, par contre, il a plusieurs termes de formation picarde, dont *cloque* et *poque*.

D'après ces deux lois, choisies pour cause entré toutes celles de la phonétique populaire qui a conduit le latin au français, le bas-latin *caballus* a dû devenir *cheval* — nous n'avons rien à voir au reste du mot — et, en dialecte picard, *queval*, comme de fait; *clocca* a dû faire *cloche*, en picard *cloque*; *pocca*, *poche*, picard *poque*. Le double *c* ne crée aucun embarras; car, suivant une autre loi de la phonétique, lorsque le mot originel avait ce double *c*, l'évolution a toujours commencé par le lui dédoubler; *vacca*, *vaca*, vache, pic. *vague*; *bucca*, *buca*, bouche, pic. *bouque* (Littré, Darmesteter, L. Sudre, A. Thomas).

1° *Cloche* et *cloque* sont donc deux formes du même mot français, l'une classique et l'autre dialectale, signifiant également un vêtement de forme particulière qui enveloppe toute la personne. Ce n'est relativement que fort tard, et seulement par une extension de sens due à sa ressemblance de forme avec ce vêtement, que la cloche de métal en est venue à s'appeler *cloche*, ou *cloque*, puisqu'en Picardie on sonne toujours la cloque. La langue populaire a probablement fait l'assimilation avant la langue littéraire; mais aussi faut-il arriver à la fin du XI^e siècle pour pouvoir en dénicher un exemple dans l'écriture: « Com tabors o granz *cloche* qui peut (dans Du Cange). » Le XIII^e siècle n'en fournit point d'exemple qu'on sache.

C'est donc une erreur de croire, comme certains étymologistes l'ont cru, que le vêtement a pris le nom de *cloche* ou *cloque* à cause de sa ressemblance de forme avec la cloche de métal: c'est évidemment l'inverse qui est vrai. *Clocca* signifiait déjà

ce vêtement ; et s'il est vrai que quelques peuples anciens ont eu des instruments de sonnerie, il est vrai aussi qu'on ne voit figurer dans leur nombre aucune des tribus où l'on a trouvé la racine du mot *cloche*, à part les tribus romaines. Les idiomes parlés par les Hébreux et les Egyptiens n'ont rien donné au français, et d'ailleurs le latin traduit le nom de leur instrument par *tintinnabulum* qui ne l'a pas enrichi non plus. Notre mot *cloche* ne vient pas du *thabal* des Arabes, ni du *cymbalum* ou du *tympanum* des Grecs et des Romains. Nous connaissons, au reste, la forme de ces trois derniers : elle est loin d'affecter celle d'une cloche. Le *tintinnabulum* des Romains ? D'abord, sa forme nous est tout simplement encore à l'état de problème, malgré de plausibles hypothèses ; et ensuite, étant admis, si on le veut, qu'il ait eu la forme d'une cloche, comment en serait-on venu à faire *cloche* de *tintinnabulum* ?

Il est impossible d'affirmer qu'aucun instrument de sonnerie a eu la forme de nos cloches avant l'époque qu'on a appelée « l'époque de la naissance des cloches, » le VI^e siècle : s'il en est qui disent le V^e, il en est aussi qui disent le VII^e. Mais alors, toutefois, c'est *campana* qu'on a appelé les cloches naissantes, lorsqu'on les suspendait pour les sonner ; et lorsqu'elles étaient destinées à être tenues à la main, on leur a attribué le nom de *noxe*. On ne leur voit paraître le nom de *cloche* que cinq ou six cents ans plus tard, et encore faut-il avancer dans le XIII^e siècle pour le leur voir écrit couramment.

Quand on a commencé d'écrire hardiment *cloche* et *cloque* pour désigner l'objet en métal, on l'écrivait encore également pour l'objet en étoffe, et on a continué de le faire encore une couple de cents ans. XIII^e siècle : « Pour la pourrière (poussière) ils avaient *cloques* fourees de vermens ; Les *cloche* (*sic*) de la ville hautement sonnerent. » XIV^e siècle : « Quand le bourgeois oïrent la choze deviser, la *cloque* de la ville ont foict tantost sonner. » XVe siècle : « Venez à moi Lyriope : je vous osteray la *cloche* que vous avez vestue, et vous serviray. » Aujourd'hui l'écriture a laissé le vocable à l'objet de métal, mais la langue populaire n'en a pas fait autant et le paysan se revêt encore de sa *cloche* d'étoffe. Ici, on ne connaît guère que la forme picarde *cloque* dans ce sens. Le vêtement varie maintenant presque à l'infini dans sa forme, et une foule de noms servent à le

désigner. Mais il ne s'ensuit pas que son nom de *cloque* soit plus un anglicisme au Canada qu'en Picardie. D'ailleurs, nous fût-il particulier que nul encore n'aurait raison d'y rien trouver à redire.

Les deux formes du mot ont étendu leur identité de sens à plusieurs similitudes.

2° *Poque* (ou *poche*) signifie originairement *un trou*. Or, une poche à notre vêtement n'est rien autre chose qu'un trou qu'on y a pratiqué et où nous enfouissons divers objets, en commençant par nos mains. L'assimilation en a étendu le sens à *sac* aux céréales, ce qui n'est après tout qu'une poche plus grande. Et ici encore, on a écrit les deux formes pour le même objet : « *Poques* ou sacs où le dict sel avait esté mis. »

Ce que nous appelons une *poque* à un meuble ou à une toupie n'est aussi rien autre chose qu'un trou. On veut nous faire dire *gniole* ou *érafure* au lieu de *poque*. Le sens fût-il le même qu'on n'aurait pas encore raison, puisque *poque* est en effet le mot propre dans la plupart des cas. Mais le sens n'est pas le même. *L'érafure* est une déchirure faite par un corps dur qui glisse sur une surface, plane ou ronde ; la *gniole* est la légère érafure qu'une toupie fait à une autre toupie en la frappant de sa panse, et la *poque* est un trou fait par une pointe ou un sommet d'angle. Elle exige un coup direct et violent, comme est, par exemple, celui d'une toupie qu'on lance et qui va frapper de sa pointe une autre toupie en cible, ou le pavé. C'est un trou qui se fait alors, ce n'est pas une érafure.

Le sens s'est étendu au coup qui serait, même par hyperbole, de nature à faire un trou. C'est ainsi que chez le peuple on donne ou reçoit une *poque* pour un coup de poing. Si, au contraire, l'on frappait du revers de la main, on ne dirait plus qu'on a donné une *poque*, mais une *gniole*. Voilà comment le peuple a le sentiment naturel des nuances dans la signification de ses termes, même au figuré. FIRMIN PARIS

Dangers de l'hypnotisme

Il y a actuellement, dit la *Semaine de Cambrai*, à Thenelles, département de l'Aisne, une personne née en 1864, qui est

endormie de
bilité de la r
fermée, les d
des batteme
il reste rigid
dix-huit an
moyens artifi

Cette per
n'a pu être
qui se font t

Voici commen
ge de la nécrolog

« Il était l
à Québec, le
Séminaire c
1843. Aprè
mouski, Sai
Saint-Germai
la cathédral
collège de R

Le Révérend Saint-Alber

« (1) Nommé
août 1843, 1844
le catéchisme p
Sainte-Anne de
« (2) Il la fit
gues, qui lui su
1861. Il fut rer
bénir le 9 janvi
« (3) Quand l
spécial, sera rec
« (4) Le couv
mission des Soc

endormie depuis dix-huit ans. Elle gît sur un lit dans l'immobilité de la mort, les yeux enfoncés dans leur orbite, la bouche fermée, les dents serrées, la peau sèche et froide, le cœur ayant des battements à peine perceptibles ; si on soulève son bras, il reste rigide dans les positions qu'on lui fait prendre. Depuis dix-huit ans et plus, elle n'a pris d'aliments que par des moyens artificiels.

Cette personne est l'une des victimes du magnétisme : elle n'a pu être réveillée après avoir été endormie. Avis à ceux qui se font un jeu de l'hypnotisme.

Feu Mgr C. Tanguay

Voici comment l'un de nos lecteurs du diocèse de Rimouski a annoté un passage de la nécrologie que nous avons reproduite, le 10 mai, des journaux quotidiens :

« Il était le fils de Pierre Tanguay et de Reine Barthell. Né à Québec, le 15 septembre 1819, il fit ses études classiques au Séminaire de cette dernière ville et y fut ordonné prêtre en 1843. Après avoir exercé son ministère à Saint-Luc (1), Rimouski, Saint-Raymond et Saint-Basile, il alla, en 1860, à Saint-Germain, où il fit construire l'église qui devint plus tard la cathédrale du diocèse de Rimouski (2). Il fonda (3) aussi le collège de Rimouski et le couvent de Notre-Dame (4). »

La carrière de Mgr Grandin

Le Révérend Père Lacombe a reçu hier un télégramme de Saint-Albert, territoire du Nord-Ouest, annonçant que Mgr

« (1) Nommé vicaire à Rimouski, il desservit Sainte-Luce en juin, juillet et août 1843, 1844 et 1845, en l'absence de M. Nadeau, qui était obligé d'aller faire le catéchisme préparatoire à la 1^{re} communion dans les missions de Matane et de Sainte-Anne des Monts.

« (2) Il la fit commencer, et quitta la paroisse en octobre 1859. Monsieur Forgues, qui lui succéda, fit continuer les travaux et quitta la paroisse en octobre 1861. Il fut remplacé par M. Epiph. Lapointe, qui termina cette église et la fit bénir le 9 janvier 1862, deux ans et trois mois après le départ de M. Tanguay.

« (3) Quand le titre de fondateur, soumis actuellement à l'examen d'un comité spécial, sera reconnu, on pourra juger de la légitimité de sa prétention.

« (4) Le couvent de la Congrégation n'existe plus, ni comme couvent ni comme mission des Sœurs de la Congrégation. »

Vital Justin Grandin, O. M. I., évêque de Saint-Albert, est mort hier matin, après quelques minutes d'agonie seulement.

Le vénérable prélat est décédé dans la soixante-quatorzième année de son âge, et la cinquantième de sa vie religieuse comme Oblat, la quarante-neuvième de son sacerdoce, et la quarante-troisième de son épiscopat.

Il a été l'un des premiers missionnaires qui aient annoncé l'Évangile aux sauvages de l'Île à la Crosse, à ceux d'Athabaska, et sur les bords de la Rivière Mackenzie.

Monseigneur Grandin était le doyen de l'épiscopat canadien.

Il a été sacré évêque de Satala le 30 novembre 1859, puis nommé ensuite coadjuteur de feu Monseigneur Taché.

C'est alors que de concert avec Monseigneur Faraud, qui était alors simple missionnaire, il se mit à parcourir les vastes territoires du Nord et commença la fondation de plusieurs missions. La principale qu'il a établie, est celle de la Nativité, sur les bords du grand lac Athabaska.

Plus tard, quand Monseigneur Taché se vit dans la nécessité d'opérer une division dans l'étendue de son immense diocèse, Mgr Grandin fut choisi par le Saint-Siège pour être le premier évêque de Saint-Albert, que son vieux compagnon le Père Lacombe avait organisé et qui devint le site du nouveau siège.

Monseigneur Grandin, comme tout le monde aujourd'hui se plaît à le répéter, s'est tenu sans cesse aux premiers rangs de l'épiscopat canadien par sa vie toute de zèle, de dévouement et d'abnégation.

Il s'écoulera du temps avant que son souvenir parvienne à s'effacer de la mémoire des populations de Manitoba et du Nord-Ouest.

Monseigneur Grandin était né en France aux environs de Laval, et avait fait ses premières études au petit séminaire de cet arrondissement. Il entra bientôt chez les Oblats où, après avoir fait son noviciat, il fut ordonné prêtre par le fondateur de cette congrégation, Monseigneur de Mazenod.

Les renseignements qui précèdent nous viennent du révérend Père Lacombe qui a bien voulu nous les communiquer.

(Le Journal 14 juin.)

Bibliographie

Vient de paraître chez H. OUDIN. 10, rue de Mézières, les **Lettres de direction spirituelle**, Ire série, de la *Correspondance de Monseigneur Gay*, évêque d'Anthédon. Un fort volume in-8° broché... 6 fr.

EXTRAIT DE LA PRÉFACE

On m'a demandé de présenter au public chrétien les nouvelles « Lettres » de Mgr Gay. Quelques lignes suffiront. Aussi bien, est-il besoin de recommandations auprès des lecteurs qui ont déjà goûté le charme de la *Correspondance de famille* ?

Les lettres, qui composent ce volume, sont adressées à trois personnes, mortes aujourd'hui depuis une époque un peu lointaine, et qui présentent des types très différents.

La première est une convertie ; mais, jusque dans les jours d'égarement, elle avait su garder, avec la dignité, une grande élévation d'âme. La lecture des Lettres qui la concernent et qui forment la première partie de ce recueil, fera voir en elle un bel esprit, curieux, raisonneur, en même temps qu'un cœur ardent et généreux.

La seconde est une femme du monde pleine de bonne volonté et d'élan, mais dont les belles qualités sont un peu amoindries par une certaine mollesse qui lui fait plus difficile le travail humble et persévérant de la sanctification. Elle a besoin de soutien et d'encouragement.

Enfin, la troisième eût souhaité se consacrer à Dieu dans l'état religieux. La délicatesse de sa santé ayant mis obstacle à ses désirs, elle vécut, dans le monde, de la vie mystique du Carmel.

Il y aura une étude des plus intéressantes à faire sur la doctrine et sur l'œuvre spirituelles du saint évêque d'Anthédon. Nous n'avons pas à entreprendre ici ce travail auquel il nous sera peut-être permis, plus tard, de nous consacrer. Qu'il nous suffise de marquer, en quelques traits, la physionomie de la *Correspondance* que nous offrons au lecteur chrétien.

Avant tout, ce qui la caractérise, c'est la *vie*. Rien de mécanique, de convenu, de compassé ; c'est l'élan, l'équilibre harmonieux, la plénitude de la vie. Et quelle vie ! La pensée de

Mgr Gay se reportait toujours vers le mystère de Jésus-Christ, de sa vie en nous, et de la nôtre en Lui. A ce mystère, qui est le centre vivant, la substance même de notre religion, il ramenait tout ; et c'est ce qui fait qu'il a, de la vie chrétienne et intérieure, une conception si haute et si féconde. Sans doute, il ne faut ni mépriser, ni négliger les règles en usage, les procédés enseignés par les Maîtres, éprouvés par l'expérience : mais, s'en tenir là, ce serait sacrifier le contenu à la formule, et faire, de la religion, je ne sais quel mécanisme savant, compliqué et stérile.

On admirera ensuite, dans cette Correspondance, la douceur, la bonté, la patience inaltérable du saint Evêque. Jamais il ne se rebute, jamais il ne se lasse, jamais il ne se décourage. On chercherait en vain une seule parole, — je ne dis pas violente ou dure, — mais tant soit peu vive ou amère. Il pousse l'âme fatiguée, il soutient et relève l'âme faible sans les rudoyer ni même les gronder ; et, surtout, il ne leur permet jamais de douter, un seul instant, de l'amour de Notre-Seigneur pour elles . . .

Faut-il ajouter, — et cela est frappant, — qu'il n'y a pas une seule ligne où l'*humain* se laisse apercevoir. Partout on voit, on sent le saint, qui a, pour les chères âmes qui lui sont confiées, des sollicitudes, des tendresses de père et vraiment de mère ; nulle part l'*homme* ne paraît. Le pieux directeur reste sur les hauteurs où est établie sa vie personnelle, et, en même temps, il s'abaisse avec une condescendance pleine de grâce : il sait se faire tout à tous ; à chacun il parle, — et avec quel charme pénétrant ! — le langage qui lui convient, imitant, en ceci comme en tout le reste, le divin modèle qu'il avait sans cesse devant les yeux.

Ceux qui ont eu la joie et la grâce de connaître Mgr Gay, le retrouveront tout entier dans ces *Lettres*. Ceux qui ne l'ont pas connu, apprendront, en les lisant, ce qu'est une âme de prêtre, de père, de docteur, d'évêque. Tous remercieront Dieu de donner à son Eglise, en ces jours troublés, des serviteurs et des ministres dont la vie est un lumineux et chaleureux rayonnement de la vie même du Verbe fait chair.

G. DE PASCAL.